



L'Economie Sociale et Solidaire : à la recherche de l'impact social

Sylvie Malécot
Président de Millenium – Actuariat & Conseil

Donner du sens à ses investissements.

A l'heure où nombre d'investisseurs institutionnels cherchent comment panser ou repenser le modèle économique qui drive les marchés financiers, l'extra-financier apparaît comme le chemin pour intégrer à nouveau le long terme dans la gestion d'actifs.

Cette approche extra-financière s'est développée autour de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement des entreprises. Les investisseurs qui mettent en place une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) sont convaincus qu'une entreprise qui se préoccupe de son impact sur l'environnement, de sa pratique d'une bonne gouvernance et de son impact social, est une entreprise qui se projette à long terme et se met en situation d'être durablement performante. De telles pratiques donnent en outre aux entreprises des armes efficaces pour faire face aux aléas du futur et renforcent leurs capacités à affronter des crises.

La Loi PACTE, votée en octobre 2018, incite à aller plus loin. Inspirée du Rapport Sénard-Notta, elle prévoit d'intégrer, de manière optionnelle, un objectif de développement durable, environnemental ou sociétal, à l'objet social de l'entreprise.

Certains acteurs vont déjà au-delà de cette démarche mixte : les acteurs qui se revendiquent de l'Economie Sociale et Solidaire, pour lesquelles l'impact social est majeur, et les perspectives de résultats financiers accessoires.

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) visent tous les deux à faire émerger une économie plus durable. Pourtant, leur fonctionnement et leurs buts sont différents.

Les fonds solidaires investissent dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). L'ESS est un secteur très spécifique qui vise avant tout un impact social fort, par exemple pour faciliter l'accès à l'emploi et au logement pour des personnes en difficulté. Les entreprises solidaires sont généralement non cotées et plus petites que les entreprises cotées. Leurs résultats sont majoritairement réinvestis et les profits individuels limités. Il s'agit d'adopter une méthode de fonctionnement fondée sur la solidarité et l'utilité sociale. Les produits d'épargne solidaire permettent de faire fructifier son argent tout en participant aux enjeux sociaux de notre société : lutte contre le chômage, mal-logement, développement de l'agriculture biologique, des énergies renouvelables, de l'entrepreneuriat dans les pays du Sud et de l'Est, etc.

Il existe aussi des fonds qui associent les deux enjeux, en particulier dans le cadre de l'épargne salariale (PEE et PERCO). Ce sont les fonds ISR solidaires dans lesquels 5 à 10% du portefeuille sont investis dans des entreprises favorisant l'insertion par l'emploi, le micro-crédit etc.

Le financement par l'épargne solidaire d'associations et entreprises à forte utilité sociale - ou encore dénommées « entreprises solidaires » - implantées en France était de 120 millions d'euros en 2015, et a atteint 352 millions en 2017, preuve du succès croissant de la démarche.

Ce chiffre agrège des flux de financement très divers par leur nature, du prêt bancaire à l'investissement en fonds propres, par leurs « cibles » - associations, coopératives, entreprises de droit commercial, en



amorçage ou en développement - et par leur montant, de quelques milliers à plusieurs millions d'euros. Ces outils de financement sont proposés par des acteurs pluriels qui, s'ils partagent certains principes et modes opératoires, appartiennent cependant à des univers très variés et ont une vision hétérogène de leurs rôles et leurs objectifs. Aussi, la nature de l'offre de financement solidaire et sa capacité à répondre aux besoins des entreprises solidaires dépend fortement du modèle mis en œuvre par les financeurs et fonds solidaires eux-mêmes

Les acteurs du financement solidaire sont issus d'univers très différents - initiatives citoyennes, ESS, institutionnels, secteur bancaire -. Leurs activités de financement de projets à forte utilité sociale ou environnementale répondent à des objectifs variés. Ces différents acteurs ont pour point commun de tirer tout ou partie de leurs ressources de l'épargne solidaire. Leurs modes de collecte sont néanmoins différents : directe auprès des épargnants ou indirecte auprès de collecteurs dits « primaires », sous forme de collecte de capital ou bien via des produits bancaires ou financiers.

Les financeurs et fonds solidaires sont confrontés à l'enjeu de leur propre financement.

La rentabilité du financement d'activités solidaires est limitée, de manière plus ou moins forte selon la nature des projets soutenus et des modes d'intervention mis en œuvre. Afin de pérenniser leur modèle, les acteurs du financement solidaire mobilisent donc différents types de ressources.

Ces différents éléments permettent la mise en œuvre d'une offre de financement très variée tant par ses modes d'intervention - investissements en fonds propres, quasi fonds propres, différents outils de prêts - que par la nature des entreprises et associations qui peuvent les mobiliser.

Certains financeurs proposent une offre très large et accessible à un grand nombre de projets porteurs d'utilité sociale ou environnementale, indépendamment de leur degré de maturité, de leur statut et de leur activité. D'autres ont des offres plus spécialisées, et s'adressent à un nombre restreint d'investisseurs institutionnels actifs en économie sociale et solidaire. Les modes d'accueil et d'accompagnement des projets sont également très variables d'un financeur à un autre.

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire depuis sa création en 1995, l'association Finansol a pour objet de promouvoir la solidarité dans l'épargne et la finance et compte notamment parmi ses membres : AG2R La Mondiale, la Carac, Humanis, MAIF, MACIF, la Caisse des Dépôts et Consignations

L'Observatoire de la Finance Solidaire, instrument de mesure et d'analyse de Finansol, a chiffré à 11.5 milliards d'euros les encours en épargne solidaire au 31 décembre 2017, dont 1.8 milliards collectés en 2017. On recense plus d'un million d'épargnants solidaires, via leur entreprise, leur banque ou leur mutuelle d'assurance, ou via des entreprises solidaires.

Ceci a permis en 2017 4.6 millions d'euros de dons à des associations, et 352.1 millions de financement solidaire pour soutenir des projets à vocation sociale ou environnementale. Les impacts sur la société sont, pour la seule année 2017, 45 000 emplois créés ou consolidés, 3 700 personnes relogées, 36 000 foyers approvisionnés en énergies renouvelables, et plus de 80 acteurs du développement économique soutenus (microfinance, coopératives agricoles, entreprises sociales).

Le label Finansol est attribué aux placements solidaires par un comité d'experts indépendants. Les membres du Comité du label sont issus d'horizons très variés (secteur associatif, financiers, universitaires, journalistes, syndicalistes) leur permettant ainsi d'être complémentaires et de s'appuyer sur des compétences multiples pour mener à bien leurs différentes missions. L'attribution du label est conditionnée à de nombreux critères dont les principaux reposent sur la solidarité et la transparence des produits d'épargne solidaire, ainsi que sur la politique d'action commerciale mise en place par les établissements.



146 produits d'épargne solidaire étaient titulaires du label Finansol, au 31/12/2016, soit 2 de plus en un an. En fait, 8 nouveaux placements l'ont obtenu tandis que 6 l'ont perdu dans le cadre du contrôle annuel.

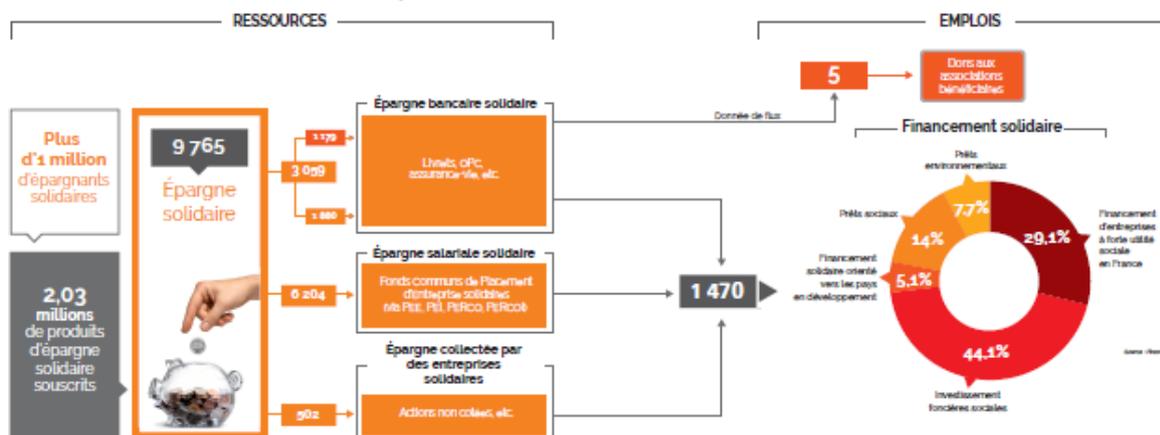
Fin 2016, ce sont 36 placements d'épargne de partage qui étaient détenteurs du label Finansol et 110 dont le mécanisme de solidarité est le financement solidaire. Il s'agit du niveau le plus haut jamais atteint confirmant année après année la croissance de l'offre de produits d'épargne solidaire en France. L'année 2016 s'inscrit dans la lignée des cinq derniers exercices avec une labellisation principalement axée sur les produits d'épargne bancaire solidaire et sur ceux proposés par les entreprises solidaires (actions non cotées, etc.). En effet, depuis l'entrée en vigueur de la LME du 4 août 2008, les gammes de FCPE solidaires sont déjà constituées dans toutes les sociétés de gestion. La création de nouveaux FCPE solidaires est beaucoup plus rare que sur les deux autres canaux d'épargne solidaire.

Parmi les placements qui ont été labellisés en 2016, figurent les actions non cotées de Caritas Habitat (réseau Secours Catholique) et de Familles Solidaires. Le premier a pour but d'apporter de nouvelles solutions à la crise du logement social et de l'hébergement en France via l'achat et la construction de nouveaux logements tout en favorisant la mixité sociale. Le second vise à mobiliser l'épargne citoyenne afin de créer des solutions de logements pour des publics vulnérables : personnes cérébrolésées (victimes d'AVC, etc.), personnes handicapées et/ou personnes âgées.

Le label Finansol a fêté ses 20 ans en mai 2017. Durant cette période, ce sont 188 placements qui ont été labellisés pour 39 retraits.

LES RELATIONS DE LA FINANCE SOLIDAIRE

(Données de stock au 31/12/2016, exprimées en M€)



Source : Finansol – Zoom sur la finance solidaire 2017

Achevé de rédiger le 15 octobre 2018